

Questions-Réponses QR3

du marché METEO-FRANCE2637A0178_assistance en PI

Question du 21/08/2026 :

Sur le point 6.2.d. du RC - Eléments relatifs à l'offre : qu'entendez-vous par « une offre de prix détaillée (donnée à titre indicatif et n'ayant pas valeur contractuelle), et les délais de réalisation proposés pour tout type de prestations réalisées par le candidat » ?

S'agit-il des tarifs publics du cabinet (accompagnés des délais de réalisation des prestations) ? ou s'agit-il d'une autre pièce ?

Réponse :

Afin d'avoir une vision d'ensemble des tarifs et délais pratiqués par le cabinet, Météo-France aimerait à titre indicatif avoir un catalogue tarifaire complémentaire (que les prix soient publics ou non), accompagné des délais de réalisation des prestations, du cabinet.

Toutefois, seuls les tarifs de l'Annexe Financière auront valeur contractuelle dans le cadre du présent Marché.

Questions du 08/09/2026 :

QUESTIONS RELATIVES A LA GRILLE TARIFAIRE

1) Frais et débours HT ([Colonne E3](#)) :

Nous notons que cette colonne concerne les « *frais de rémunération d'éventuels prestataires intermédiaires.* »

- ⇒ Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « prestataires » ? S'agit-il des correspondants étrangers qui sont en charge de la protection des marques dans leur pays ? Ou s'agit-il des prestataires pour les services de recherches et surveillance ?

Réponse :

Les prestataires intermédiaires concernent les différents prestataires de services.

Concernant les correspondants étrangers, il est indiqué en note de bas de tableau :

« (4) Hors système de Madrid ou dépôt français ou Communautaire, les frais et débours d'éventuels prestataires intermédiaires ne sont pas pris en compte dans la mesure où ils peuvent évoluer d'un pays international à un autre »

Il n'est ainsi pas demandé de remplir la colonne 'Frais et débours' pour les lignes tarifaires 24, 25 et 26,

2) Frais et débours HT ([Colonne E3](#)) :

- ⇒ Les taxes officielles versées à l'INPI, EUIPO et OMPI doivent-elle être indiquées dans cette colonne ?

Réponse :

Comme indiqué en note de bas de tableau pour la colonne Honoraires : «(1) Hors TVA et hors taxes officielles (INPI, EUIPO, APP...) », il n'est pas non plus demandé de renseigner les montants des taxes officielles dans la colonne Frais et débours dans l'annexe financière.

3) Recherche d'antériorités à l'identique dans 1 à 3 classes (parmi les marques françaises et étrangères) – Recherche de similarité ou de similitude dans 1 à 3 classes (françaises et étrangères) – (Lignes 15 et 16)

- ⇒ Le montant de nos honoraires et ceux de nos prestataires varient en fonction du nombre de classes. Il conviendrait d'ajouter des lignes supplémentaires :
- Recherche dans une classe
 - Recherche par classe supplémentaire

Réponse :

Il est demandé d'appliquer un prix forfaitaire pour la 'Recherche d'antériorité à l'identique pour une à trois classes (parmi les marques françaises et étrangères)' et un prix forfaitaire pour la 'Recherche de similarité ou de similitude pour une à trois classes (parmi les marques françaises et étrangères)'

4) Recherche d'antériorités à l'identique dans 1 à 3 classes (parmi les marques françaises et étrangères) – Recherche de similarité ou de similitude dans 1 à 3 classes (parmi les marques françaises et étrangères) – (Lignes 15 et 16)

- ⇒ Le montant de nos honoraires et ceux de nos prestataires varient en fonction des pays concernés. Il conviendrait d'ajouter des lignes supplémentaires :
- Recherche en France
 - Recherche dans l'UE
 - Recherche dans d'autres pays à lister

Réponse :

Il est demandé d'appliquer un prix forfaitaire pour la 'Recherche d'antériorité à l'identique pour une à trois classes (parmi les marques françaises et étrangères)' et un prix forfaitaire pour la 'Recherche de similarité ou de similitude pour une à trois classes (parmi les marques françaises et étrangères)'

5) Dépôt d'une marque Communautaire par classe supplémentaire (ligne 21)

- ⇒ La taxe requise par l'EUIPO est différente pour la 2^{ème} classe et pour les suivantes. Il conviendrait d'ajouter les lignes suivantes :
- Dépôt d'une marque Communautaire pour la 2^{ème} classe
 - Dépôt d'une marque Communautaire par classe supplémentaire au-delà de la 2^{ème} classe

Réponse :

Il est demandé d'appliquer un prix forfaitaire 'par classe supplémentaire'

6) Forfait pour le dépôt d'une marque Internationale en couleur dans une classe à trois classes pour la totalité des pays du système de Madrid sur base Communautaire + Forfait pour le dépôt d'une marque Internationale en N&B dans une classe à trois classes pour la totalité des pays du système de Madrid sur base Communautaire (lignes 22 et 23)

- ⇒ Les taxes à verser à l'OMPI sont en francs suisses et sont susceptibles de varier. Doit-on les indiquer dans la colonne E3 ? Si oui, quel taux de change doit être appliqué ?

Réponse :

Cf. réponse à la question N° 2, il n'est pas demandé de renseigner les montants des taxes officielles dans l'annexe financière.

7) Renouvellement d'une marque Communautaire par classe supplémentaire (ligne 35)

- ⇒ La taxe requise par l'EUIPO est différente pour la 2^{ème} classe et pour les suivantes.

Il conviendrait d'ajouter les lignes suivantes :

- Renouvellement d'une marque Communautaire pour la 2^{ème} classe
- Renouvellement d'une marque Communautaire par classe supplémentaire au-delà de la 2^{ème} classe

Réponse :

Il est demandé d'appliquer un prix forfaitaire 'par classe supplémentaire'

8) Dépôt d'une marque Internationale en couleur dans une à trois classes dans le cadre du système de Madrid - Dépôt d'une marque Internationale par pays désigné, membre du système de Madrid ([Lignes 27 et 28](#))

- ⇒ Pouvez-vous nous confirmer que dans ce cas aussi, la marque internationale est déposée sur la base d'une marque communautaire ?

Réponse :

Le dépôt d'une marque Internationale en couleur dans une à trois classes dans le cadre du système de Madrid peut être effectuée, selon les besoins de l'établissement, sur la base d'une marque française ou sur la base d'une marque communautaire.

9) Frais de traitement de la demande d'une marque Internationale (système de Madrid) par l'INPI ([Ligne 29](#))

- ⇒ Pourriez-vous nous confirmer que vous évoquez la taxe de transmission à l'INPI dans le cadre du dépôt d'une marque internationale sur la base d'une marque française ?

Réponse :

La présente ligne tarifaire correspond aux frais de traitement concernant la demande d'inscription au registre international des marques de l'INPI,

10) Surveillance d'une marque en France dans une à trois classes pour une année - Surveillance d'une marque européenne dans une à trois classes pour une année - Surveillance d'une marque Internationale dans une à trois classes pour une année ([Lignes 38, 40 et 42](#))

- ⇒ Le montant de nos honoraires et ceux de nos prestataires varient en fonction du nombre de classes. Il conviendrait d'ajouter des lignes supplémentaires :
- Surveillance pour 1 classe
 - Surveillance pour 2 classes
 - Surveillance pour 3 classes
 - Surveillance pour 4 classes

Réponse :

Il est demandé d'appliquer un prix forfaitaire pour les prestations :

- Surveillance d'une marque en France dans une à trois classes pour une année
- Surveillance d'une marque européenne dans une à trois classes pour une année
- Surveillance d'une marque Internationale dans une à trois classes pour une année

11) Dépôt d'un logiciel auprès de l'APP ([ligne 44](#))

- ⇒ Il existe trois sortes de dépôt à l'APP (dépôt standard, dépôt vérifié et dépôt contrôlé.

La question porte-t-elle sur le budget d'un type de dépôt en particulier. Si oui, lequel ?

Sinon, pouvez-vous nous indiquer quel type de dépôt est le plus fréquemment effectué par Météo France ?

Réponse :

Il est ici question du dépôt standard.